

**COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ - PROJET DE BUDGET 2019**

**PRISE DE POSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL GENERAL  
SUR LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT**

Extrait du règlement communal d'organisation du 28 octobre 2013 - article 3  
*chiffre 2)* Il (le Conseil Général) vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées  
*chiffre 3)* Seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à Fr. 30'000.00 peuvent être amendées par le Conseil général.

Classification (fonc/inv)	Numéro de compte	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Justification succincte	Commission de gestion	Pour contrôle
fonc.	029.301.00	administration générale /personnel de bureau	1 066 600.00	1 096 600.00	Améliorer et professionnaliser la communication	Vote: L'amendement est rejeté -Oui: 3 -Non: 4 (le président départage) -Abs: 0	1
fonc.	100.318.10	Inventaire du patrimoine bâti	50 000.00	-	Il existe déjà une liste des biens du patrimoine bâti au niveau fédéral et cantonal. L'engagement d'une telle somme n'est pas justifiée dans un premier temps.	Vote: L'amendement est rejeté -Oui: 0 -Non: 5 -Abs: 1	2
fonc.	100.318.10	Inventaire du patrimoine bâti	50 000.00	25 000.00	Coût excessif	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 6 -Non: 0 -Abs: 0	3
fonc.	460.366.00	Frais dentaires scolaires	246 000.00	320 000.00	Avec l'amélioration des comptes, nous souhaitons revenir à une situation favorable aux familles.	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 0 -Non: 6 -Abs: 0	4
fonc.	651.366.40	Promotion abonnements bus	-	30 000.00	Le nouveau bus d'agglomération aura besoin d'une politique de promotion d'abonnements pour pouvoir fidéliser sa future clientèle.	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 0 -Non: 4 -Abs: 2	5
fonc.	690.439.45	Vente cartes journalières CFF	-	50 000.00	Favoriser les transports en commun sur de longs trajets	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 1 -Non: 5 -Abs: 0	6
Inv.	340.503.34	Terrain de foot. Installation d'arrosage	50 000.00	40 000.00	L'association peut également prendre en charge une partie des frais. Ce n'est pas à la commune d'assumer la totalité du coût, qui bénéficiera exclusivement qu'à une association	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 2 -Non: 3 (le président départage) -Abs: 2	7
Inv.	390.562.30	Dépenses d'investissement pour subventions accordées	200 000.00	150 000.00	Le montant budgété n'a suscité aucune question de la part de la COGEST. Nous souhaitons avoir plus de précision sur cet élément	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 0 -Non: 5 -Abs: 1	8
Inv.	620.501.13	Route de l'Epine	1 000 000.00	-	Attendre les projets aggro et sauvegarder les terres agricoles	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 1 -Non: 4 -Abs: 1	9